



Faux Contrôle technique litige

Par **Nafi95**, le **31/07/2021 à 16:14**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté une voiture pour mon fils. Vingt jours après l'achat la voiture fait un bruit. Je vais au garage, il me sort une facture de 1.000 € (4 pneus, transmission, sifflet, etc.). Et, là, je sors le contrôle technique, tous les travaux effectués étaient signalés dans les dégâts mineurs. Je suis partie voir le garage où j'ai acheté le véhicule pour lui signaler, il a fait une petite participation de sa part. Après, je suis partie voir le contrôle technique, pour le contrôle il n'y avait pas de problème avec le véhicule. Et, là, il me dit de me retourner contre le vendeur. Je lui ai expliqué, que tu fais qu'il a mis ça dans défaillance mineure, le vendeur n'avait pas d'obligation de réparer le véhicule.rrnrnQue dois je faire ?rrnrnMerci.

Par **BrunoDeprais**, le **01/08/2021 à 18:26**

Bonjourrrnrn rrrnSauf erreur de ma part, seuls les éléments de sécurité sont sujets à contre visite.rrnrnUne transmission, un soufflet ne me semblent pas l'être.rrnrnPour les pneus, il faudrait davantage d'informations surtout que le véhicule a été utilisé depuis l'achat.

Par **AlainD67**, le **11/08/2021 à 07:33**

Bonjour,rrnrnVu que les défauts étaient signalés dans les défauts mineurs vous saviez qu'il y a des réparations à prévoir à plus ou moins court terme. Effectivement comme le CT vous l'a signalé il n'y a aucune obligation de le faire de suite.rrnrnDes pneus lisses ça se voit, il y a des témoins pour vérifier.rrnrnConcernant la transmission c'est plus litigieux, il y a peut être moyen de faire jouer la garantie vu que vous avez acheté chez un pro, mais vous auriez du aller chez

lui pour les réparations, pas dans un autre garage.